



**PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LA PRÉFECTURE COMMUNIQUE

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGALITÉ**
Bureau de l'environnement

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Une enquête publique au titre du code de l'environnement préalable au projet « Opération « Bois de Nèfles Coco » sur la commune de Saint-Louis a été prescrite par arrêté préfectoral n° 2021-634/SG/DCL en date 02 avril 2021 portant sur :

. autorisation environnementale au titre du code de l'environnement

Le responsable du projet est :

SARL BOIS DE NEFLES COCO
29, avenue Principale
97450 SAINT-LOUIS

Les caractéristiques principales du projet sont les suivantes :

Le programme retenu s'appuie principalement sur la création d'un pôle de commerces et de services conçu comme un espace à vivre où les déplacements sont mis en avant, ouvert sur son environnement et offrant une diversité d'activités assurant son attractivité.

Les grands principes d'affectation de l'espace consistent :

- en front de RN5, en entrée d'agglomération d'un programme de services à forte valeur ajoutée qui crée une façade urbaine de qualité (environ 2 900 m²),
- d'une surface alimentaire (environ 2 300 m²),
- d'un pôle restauration et services (1 400 m² environ),
- de locaux commerciaux et de services avec des surfaces variables (de 3 700 m² environ).

A ce programme économique est associé un programme de 163 logements :

- 72 logements collectifs R+2,
- 69 logements individuels denses,
- 22 lots individuels.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera déposé **du 04 mai 2021 au 18 mai 2021 inclus**, à la mairie principale de Saint-Louis. Le dossier sera, également tenu à disposition du public :

- sur le site internet de la préfecture : <http://www.reunion.gouv.fr>

dans la rubrique : Publications – Environnement et urbanisme – eau et milieu aquatique – Autorisation – Arrondissement de Saint-Pierre

- sur un poste informatique permettant un accès gratuit au dossier d'enquête est mis à la disposition du public, à la préfecture (Direction de la citoyenneté et de la légalité - (DCL) – bureau de l'environnement) aux jours et heures d'ouverture suivants :

- du lundi au vendredi de 09 h 00 à 11 h 30 et de 14 h 00 à 15 h 30.

Le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des bureaux et consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet, ou les adresser par écrit, au siège de l'enquête (mairie de Saint-Louis), à l'attention du commissaire enquêteur, ou par voie électronique à l'adresse suivante :

enquetepublique-loisurleau@reunion.pref.gouv.fr

Monsieur Lucien ETHEVE est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Celui-ci siégera et recevra en personne les observations du public aux jours et heures suivants dans le respect des mesures barrières appropriées (organisation de files d'attente, filtrage pendant les permanences, distanciation en salle de permanence, mise à disposition de gel hydroalcoolique, éventuellement de gants pour la manipulation du dossier d'enquête) :

Mairie principale de Saint-Louis (siège de l'enquête)

mardi 4 mai 2021 (ouverture)	de 09 heures à 12 heures
mercredi 12 mai 2021	de 13 heures à 16 heures
mardi 18 mai 2021 (clôture)	de 13 heures à 16 heures

Les observations et propositions du public reçues par courriel pourront être consultées sur le site internet de la préfecture de La Réunion.

Le commissaire enquêteur formulera son avis dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pourra être consultée et tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique à la mairie de Saint-Louis et à la préfecture (direction de la citoyenneté et de la légalité - bureau de l'environnement - situé au 5 ,rue des Messageries – CS 51079 – 97404 SAINT-DENIS CEDEX).

L'arrêté d'autorisation au titre de l'environnement relève d'une décision préfectorale après passage éventuel auprès du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST).